

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 9 décembre 2019

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

Le Maire,
Daniel CALAS

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire de Gragnague,

Etaient présents : Monsieur Daniel CALAS – Monsieur Didier AVERSENG – Madame Hélène BRUNEAU - Monsieur Serge SOUBRIER - Monsieur Claude PLAUT - Monsieur Amador ESPARZA - Monsieur Bruno SIRE – Monsieur Denis BASSI - Madame Catherine ILLAC - Monsieur Pascal RAULLET - Madame Sophie BOUSCASSE - Madame Stéphanie CALAS - Monsieur Laurent PLAS

Formant la majorité des membres en exercice

Etais représentée : Madame Liliane GUILLOTREAU (pouvoir donné à Monsieur Denis BASSI)

Etaient excusés : Madame Delphine ROGER - Madame Isabelle PAYSAN – Madame Alexandra CAMPIGNA - Madame Brigitte RUDELLE - Monsieur Patrice CAZES

Monsieur Claude PLAUT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2019.

Point n°2 : Décisions du Maire

Monsieur Daniel CALAS donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
14/11/2019	92/2019	Marché avec l'entreprise Evoluprint de Bruguières pour l'édition d'un « 4 pages » en 900 exemplaires (graine d'infos de décembre) pour un montant HT de 176,81 €
15/11/2019	93/2019	Marché avec l'entreprise Manutan Collectivités pour la fourniture et l'installation d'un vidéo-projecteur et tableau blanc dans une classe élémentaire pour un montant HT de 2 355,65€
15/11/2019	94/2019	Marché avec l'entreprise UGAP pour l'achat de 32 chaises pour la cantine pour un montant TTC de 996€
15/11/2019	95/2019	Marché avec l'entreprise Casal Sport de Molsheim pour l'achat d'une protection de poteau de basket pour l'école pour un montant

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 9 décembre 2019

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

Le Maire,
Daniel CALAS

		HT de 104,17€
22/11/2019	96/2019	Marché avec l'entreprise Immac Wstore pour l'achat d'une barrette de mémoire supplémentaire pour un poste informatique de la mairie pour un montant HT de 42,03€

Point n°3 : Autorisation de signature d'un avenant à un marché

En raison de l'absence de pièces justificatives fournies par l'entreprise (devis, etc.), le Conseil Municipal souhaite examiner ce point à l'ordre du jour lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Point n°4 : Demandes de subvention

Délibération n°2019/93 :

L'implantation du lycée du nord-est toulousain impose la construction d'établissements annexes dont un gymnase avec mur d'escalade. Il revient à la commune de porter ce projet qui doit être mis en service pour l'ouverture du lycée, à savoir septembre 2021. Ce complexe structurant pour le territoire sera situé au sud du lycée. Le gymnase de Gragnague sera utilisé durant le temps scolaire par les élèves du lycée, à savoir tous les enfants des communes rattachées au lycée du nord-est toulousain et identifiées par la carte scolaire.

En dehors des horaires scolaires, le gymnase sera accessible aux associations sportives de l'ensemble du territoire qui s'étend au-delà des limites intercommunales.

L'accès au gymnase sera sécurisé pour les élèves grâce à la création de modes de déplacement doux (liaison douce Garidech/site du lycée en cours de création, cheminement sécurisé depuis la halte ferroviaire de Gragnague à l'étude....).

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en novembre dernier et le permis de construire sera déposé courant décembre 2019.

Le coût prévisionnel HT de cette opération (études et travaux) est de 4 666 667 euros.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût prévisionnel Total HT	Recettes publiques	Autofinancement
4 666 667€	Région : 1 500 000 € Etat : 1 160 000€ Département : 1 072 667€	Commune : 934 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'opération décrite ci-dessus, l'avant-projet sommaire correspondant remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre et son coût prévisionnel d'un montant de 4 666 667 euros HT ;
- De s'engager à débuter l'opération au cours de l'année 2020 ;

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Daniel CALAS

Séance du Conseil Municipal

Lundi 9 décembre 2019

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

- D'arrêter les modalités de financement ci-dessus ;
- De solliciter l'inscription de l'opération «Construction d'un gymnase» à la maquette de programmation 2020 du contrat régional et l'aide la plus élevée possible ;
- De déposer un dossier de demande de financement auprès des services du conseil régional ;
- De mandater Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

Délibération n°2019/94 :

L'implantation du lycée du nord-est toulousain impose la construction d'établissements annexes dont un gymnase avec mur d'escalade. Il revient à la commune de porter ce projet qui doit être mis en service pour l'ouverture du lycée, à savoir septembre 2021. Ce complexe structurant pour le territoire sera situé au sud du lycée. Le gymnase de Gragnague sera utilisé durant le temps scolaire par les élèves du lycée, à savoir tous les enfants des communes rattachées au lycée du nord-est toulousain et identifiées par la carte scolaire.

En dehors des horaires scolaires, le gymnase sera accessible aux associations sportives de l'ensemble du territoire qui s'étend au-delà des limites intercommunales.

L'accès au gymnase sera sécurisé pour les élèves grâce à la création de modes de déplacement doux (liaison douce Garidech/site du lycée en cours de création, cheminement sécurisé depuis la halte ferroviaire de Gragnague à l'étude....).

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en novembre dernier et le permis de construire sera déposé courant décembre 2019.

Le coût prévisionnel HT de cette opération (études et travaux) est de 4 666 667 euros. Au regard du montant de cet investissement, l'opération sera décomposée en deux tranches fonctionnelles : la première s'élève à 1 837 867€ HT (dépenses de l'année 2020) et la deuxième à 2 828 800€ HT (dépenses de l'année 2021).

Le plan de financement prévisionnel de la tranche fonctionnelle 1 de l'opération est le suivant :

Coût prévisionnel Total HT	Recettes publiques	Autofinancement
Tranche fonctionnelle 1 (2020) : 1 837 867€	Région : 600 000€ Etat : 460 000€ Département : 409 867€	Commune : 368 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'opération décrite ci-dessus, l'avant-projet sommaire correspondant remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre et son coût prévisionnel d'un montant de 4 666 667 euros HT décomposé en deux tranches fonctionnelles : la première s'élèvant

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Daniel CALAS

Séance du Conseil Municipal

Lundi 9 décembre 2019

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

à 1 837 867€ HT (dépenses de l'année 2020) et la deuxième à 2 828 800€ HT (dépenses de l'année 2021) ;

- De s'engager à débuter la tranche fonctionnelle 1 de l'opération au cours de l'année 2020 ;
- D'arrêter les modalités de financement ci-dessus ;
- De solliciter l'inscription de l'opération « Construction d'un gymnase - tranche fonctionnelle 1 » à la maquette de programmation 2020 du contrat de ruralité ;
- De solliciter l'aide de l'Etat la plus élevée possible (DETR, DSIL, FNADT, contrat de ruralité...);
- De déposer un dossier de demande de financement auprès des services de l'Etat ;
- De mandater Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

Délibération n°2019/95 :

L'implantation du lycée du nord-est toulousain impose la construction d'établissements annexes dont un gymnase avec mur d'escalade. Il revient à la commune de porter ce projet qui doit être mis en service pour l'ouverture du lycée, à savoir septembre 2021. Ce complexe structurant pour le territoire sera situé au sud du lycée. Le gymnase de Gragnague sera utilisé durant le temps scolaire par les élèves du lycée, à savoir tous les enfants des communes rattachées au lycée du nord-est toulousain et identifiées par la carte scolaire.

En dehors des horaires scolaires, le gymnase sera accessible aux associations sportives de l'ensemble du territoire qui s'étend au-delà des limites intercommunales.

L'accès au gymnase sera sécurisé pour les élèves grâce à la création de modes de déplacement doux (liaison douce Garidech/site du lycée en cours de création, cheminement sécurisé depuis la halte ferroviaire de Gragnague à l'étude....).

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en novembre dernier et le permis de construire sera déposé courant décembre 2019.

Le coût prévisionnel HT de cette opération (études et travaux) est de 4 666 667 euros. Au regard du montant de cet investissement, l'opération sera décomposée en deux tranches fonctionnelles : la première s'élève à 1 837 867€ HT (dépenses de l'année 2020) et la deuxième à 2 828 800€ HT (dépenses de l'année 2021).

Le plan de financement prévisionnel de la tranche fonctionnelle 1 de l'opération est le suivant :

Coût prévisionnel Total HT	Recettes publiques	Autofinancement
Tranche fonctionnelle 1 (2020) : 1 837 867€	Région : 600 000€ Etat : 460 000€ Département : 409 867€	Commune : 368 000€

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Daniel CALAS

Séance du Conseil Municipal

Lundi 9 décembre 2019

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'opération décrite ci-dessus, l'avant-projet sommaire correspondant remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre et son coût prévisionnel d'un montant de 4 666 667 euros HT décomposé en deux tranches fonctionnelles : la première s'élèvant à 1 837 867€ HT (dépenses de l'année 2020) et la deuxième à 2 828 800€ HT (dépenses de l'année 2021) ;
- De s'engager à débuter la tranche fonctionnelle 1 de l'opération au cours de l'année 2020 ;
- D'arrêter les modalités de financement ci-dessus ;
- De solliciter l'inscription de l'opération «Construction d'un gymnase – Tranche fonctionnelle 1» à la maquette de programmation 2020 du contrat de territoire du CD31 et l'aide la plus élevée possible ;
- De déposer des dossiers de demande de financement auprès des services du conseil départemental ;
- De mandater Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

Délibération n°2019/96 : La commune a décidé de réhabiliter le bâtiment de la mairie situé 15 place Bellegarde. Cette réhabilitation consiste en l'électrification des volets du rez-de-chaussée, la rénovation des sols et la mise en peinture des murs. Le coût estimatif total des travaux s'élève à 25 292,98€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie à la maquette 2020 du contrat de territoire, de solliciter l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental 31 pour la réalisation de ces travaux et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Délibération n°2019/97 : Afin de réduire ses consommations d'énergie, la commune a décidé de rénover énergétiquement le bâtiment de la Poste (RDC et du 1 Place Bellegarde (étage). Cette rénovation énergétique consiste l'installation de pompes à chaleur. Le coût estimatif total des travaux s'élève à 5 963,79€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire le projet de d'installation de pompes à chaleur à la maquette 2020 du contrat de territoire, de solliciter l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental 31 pour la réalisation de ces travaux et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Point n°5 : Convention de prise en charge financière avec LE&C Grand Sud 2019/2020

Délibération n°2019/98 : La commune de Gragnague souhaite poursuivre l'ouverture de la cantine aux enfants le mercredi midi du 2 septembre 2019 au 4 juillet 2020 afin de permettre

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Daniel CALAS

Séance du Conseil Municipal

Lundi 9 décembre 2019

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

un départ échelonné après le repas et jusqu'à 14h des enfants ne fréquentant pas le centre de loisirs. La commune participerait financièrement à hauteur de 4 877,10€ (3 animateurs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Point n°6 : Convention de partenariat avec l'association Poupons Câlins

Délibération n°2019/99 : La commune et l'association Poupons Câlins souhaitent poursuivre leur partenariat afin de permettre l'accès des tout-petits gragnaguais à la socialisation au travers de la crèche « Poupons Câlins » de Lapeyrouse-Fossat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'association une subvention d'un montant correspondant à celui des frais de majoration de 10% appliqués aux familles gragnaguaises dont les enfants fréquentent l'établissement en 2020, d'approuver le projet de convention de partenariat avec l'association Poupons Câlins et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Point n°7 : Convention de partenariat avec l'association l'Envol

Délibération n°2019/100 : La commune et l'association l'Envol souhaitent poursuivre leur partenariat afin de permettre l'accès des tout-petits gragnaguais à la socialisation au travers de la crèche « Les Loulous » de Castelmaurou. L'association souhaite que la commune revalorise le montant de la subvention par berceau réservé. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention par berceau réservé à 4000€. Pour 2020, le montant de la subvention s'élèverait à 8000€ pour deux places ETP (au lieu de 7690€ l'an passé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 1 voix contre (Madame Catherine ILLAC) de réserver deux places ETP au sein de la crèche Les Loulous de Castelmaurou pour l'année 2020, d'approuver le projet de convention de partenariat avec l'association l'Envol présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Point n°8 : Dépenses d'investissement avant vote du BP 2020

Délibération n°2019/101 : Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.1612-1, que jusqu'à adoption du budget, le Maire, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement pour un montant maximal correspondant au quart des crédits ouverts au budget assainissement de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 9 décembre 2019

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

Le Maire,
Daniel CALAS

Délibération n°2019/102 : Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.1612-1, que jusqu'à adoption du budget, le Maire, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement pour un montant maximal correspondant au quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Point n°9 : Décision modificative

Délibération n°2019/103 : Lors de la dernière réunion du conseil municipal, le montant définitif de l'attribution de compensation versée à la communauté de communes pour l'année 2019 a été voté.

Par conséquent, il apparaît nécessaire de réajuster les crédits inscrits au budget. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter la décision modificative n°8 suivante :

Objets :	Augmentation dépense article 739211 AC 2019			
FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61521 (011) : Terrains		-2 070,00		
739211 (014) : Attributions de compensation		2 070,00		
		0,00		
	Total Dépenses	0,00		Total Recettes

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 9 décembre 2019

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

Le Maire,
Daniel CALAS

Numéro d'ordre des délibérations :

2019/93	Demande de subvention Gymnase - Région
2019/94	Demande de subvention Gymnase tranche fonctionnelle 1 - Etat
2019/95	Demande de subvention Gymnase tranche fonctionnelle 1 – CD31
2019/96	Demande de subvention – Réhabilitation du bâtiment de la mairie – CD31
2019/97	Demande de subvention – Installation de pompes à chaleur dans le bâtiment de la Poste (RDC) et du 1 Place Bellegarde (étage) – CD31
2019/98	Convention de prise en charge financière avec LE&C Grand Sud 2019/2020
2019/99	Convention de partenariat avec l'association Poupous Câlins
2019/100	Convention de partenariat avec l'association l'Envol
2019/101	Dépenses d'investissement avant vote du BP 2020 – budget assainissement
2019/102	Dépenses d'investissement avant vote du BP 2020 – budget communal
2019/103	Décision modificative n°8 – budget communal

11 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2019/93 à 2019/103.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

**REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,
Daniel CALAS

Séance du Conseil Municipal**Lundi 9 décembre 2019**

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

**FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
9 DECEMBRE 2019 A 18H30**

NOM	EMARGEMENT
Monsieur Daniel CALAS	Présent
Madame Liliane GUILLOTREAU	Pouvoir à Denis BASSI
Monsieur Didier AVERSENG	Présent
Madame Hélène BRUNEAU	Présente
Monsieur Serge SOUBRIER	Présent
Monsieur Claude PLAUT	Présent
Monsieur Amador ESPARZA	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

**REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,
Daniel CALAS

Séance du Conseil Municipal**Lundi 9 décembre 2019**

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

Monsieur Bruno SIRE	Présent
Monsieur Denis BASSI	Présent
Madame Catherine ILLAC	Présente
Monsieur Pascal RAULLET	Présent
Madame Sophie BOUSCASSE	Présente
Madame Delphine ROGER	Excusée
Madame Stéphanie CALAS	Présente
Madame Isabelle PAYSAN	Excusée
Madame Alexandra CAMPIGNA	Excusée
Madame Brigitte RUDELLE	Excusée

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 9 décembre 2019

Date de la convocation : 3 décembre 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 10 décembre 2019

Le Maire,
Daniel CALAS

Monsieur Laurent PLAS	Présent
Monsieur Patrice CAZES	Excusé

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14